Convocation du 29 juin 2020

Aurélie POUPARD

Mairie de Torcé-en-Vallée

**COMPTE RENDU Conseil municipal**

**3 juillet 2020**

Le vingt-neuf juin deux mil vingt, Nous, Jean-Michel Henri Eugène ROYER, avons publié et affiché un avis portant convocation du Conseil Municipal au 3 juillet deux mil vingt.

 Le Maire

Ordre du jour

* ***Rythmes scolaires 2020-2021,***
* ***Location du local – 1 route de Francourt,***
* ***Suppression et création d’un poste agent des écoles en contrat aidé,***
* ***Résiliation du contrat* Aïga *logiciel de facturation du Restaurant scolaire,***
* ***Désignation des Délégués de la commission CCID,***
* ***Projet ENIR Trois,***
* ***Modification Horaires de l’Agence Postale.***

**Informations Diverses**

**Travaux rue des Rosiers**

**Organisation du 9 Août – Libération de Torcé-en-Vallée**

**Organisation course cycliste du 13 septembre**

**Réouverture de la Bibliothèque**

**Conseil communautaire**

**Questions diverses**

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ROYER Jean-MichelMATHÉ CélineDEBELLE DenisGUILLET LaurentHOUDAYER Aurélie | LOPES ÉmilieCHADUTEAU MichelLEGENDRE PascalineLE CORF OlivierBESNIER Maryse | DAVID JoëlBUTET AuréliaGICQUEL YvesCUISNIER AnnickGUILLERME Vincent |

Lecture du procès-verbal précédent qui est adopté à l’unanimité.

La séance a été ouverte à vingt heures trente-cinq minutes sous la présidence de Jean-Michel ROYER, maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame HOUDAYER Aurélie

**RYTHMES SCOLAIRES 2020 - 2021**

**2020-041**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil d’école s’est réuni le 23 juin 2020. Lors du dernier conseil d’école les parents d’élève élus avaient souhaité refaire un sondage auprès des parents afin qu’ils se positionnent sur les rythmes scolaires de l’Ecole Marie Pape-Carpantier.

Depuis la rentrée 2017, l’organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est rendue possible par dérogation au cadre général de 4,5 jours. Le conseil d’école peut transmettre un projet d’organisation de la semaine scolaire au Directeur Académique des services de l’Éducation nationale (DASEN) (après avis de l’inspecteur de l’Éducation nationale).

Si le projet d’organisation du temps scolaire proposé par le conseil d’école est différent de celui du maire, l’inspecteur de l’Éducation nationale met en place une concertation qui doit permettre de rapprocher les deux projets. Au final, c’est le DASEN qui choisit l’organisation du temps scolaire des écoles concernées.

Les représentants des parents d’élèves ont présenté les résultats du sondage, sur 86 familles sondées, 46 ont favorisé 4 jours ½ contre 40 pour les 4 jours.

L’analyse du sondage a fait ressortir que de nombreux parents de maternelle étaient plus favorables aux 4 jours ½, alors que les parents d’élémentaire étaient plus favorables aux 4 jours.

Le conseil d’Ecole a été invité à voter, après consultation des membres du conseil d’école, le vote a eu lieu à main levée.

Résultats du vote du conseil d’école :

* 4 voix pour 4 jours
* 7 voix pour 4,5 jours
* 3 abstentions

Le conseil d’école se prononce à la majorité contre un changement des rythmes scolaires (passage de 4 jours 1/2 à 4 jours) et donc pour un maintien des rythmes actuels (4 jours 1/2).

Les représentants des parents d’élèves indiquent leur volonté de maintenir cette décision pour les années à venir et souhaitent ne plus avoir à aborder ce sujet pour s’inscrire dans une continuité.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir se positionner sur l’organisation des rythmes scolaire pour la rentrée prochaine.

**☞ Après délibération, le Conseil Municipal,**

**Sens du vote**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **POUR** | **CONTRE** | **ABSTENTION** |
| **14** | **0** | **1** |

**DECIDE** de confirmer le vote du conseil d’Ecole à savoir maintenir les 4 jours 1/2.

**LOCATION DU LOCAL – 1 ROUTE DE FRANCOURT**

**2020-042**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame Estelle CHAMBOLLE, infirmière depuis 5 ans au Centre Hospitalier du Mans, qui a le projet de mettre ses compétences professionnelles au service des habitants de la commune de Torcé-en-Vallée.

Monsieur le Maire lui a proposé d’installer son cabinet dans le local libre du 1 route de Francourt. La visite du local s’est révélée très positive, avec une situation idéale pour l’accessibilité, la surface et l’agencement correspondant parfaitement à ses besoins.

Le loyer qui était demandé à l’ancien locataire était de 509 €.

N’ayant aucune visibilité sur la viabilité d’un cabinet infirmier sur notre commune, Madame Estelle CHAMBOLLE exprime une inquiétude sur sa solvabilité à long terme en ce qui concerne le loyer à verser à la commune.

Son objectif étant d’apporter un service de soins de proximité aux habitants de la commune, Madame Estelle CHAMBOLLE demande une aide à la création d’un cabinet infirmier au travers d’une réduction du loyer mensuel actuellement de 509 €.

Madame Estelle CHAMBOLLE a fait trois propositions à cet effet :

1ère proposition: un loyer de 300 € par mois avec une gratuité de 4 mois

2ème proposition : un loyer de 250 € par mois avec une gratuité de 3 mois

3ème proposition : un loyer totalement gratuit avec un engagement sur 5 ans de service rendu à la commune.

Et souhaite une réévaluation du montant du loyer en fin de chaque année en fonction du résultat du Cabinet.

Afin d’éviter cette réévaluation chaque année, Monsieur le Maire propose de fixer directement le loyer pour les années à suivre comme ci-dessous :

1ère proposition: un loyer de 300 € par mois

2ème proposition : un loyer de 350 € par mois

3ème proposition : un loyer de 400 € par mois avec une gratuité de 6 mois

**☞ Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité,**

**DECIDE** de proposer à Madame Estelle CHAMBOLLE un bail précaire d’une année,

**DECIDE** de fixer le loyer à 420 HT par mois, avec 6 mois de gratuité,

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de bien vouloir informer Madame Estelle CHAMBOLLE de la décision du Conseil Municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l’élaboration du bail dans les termes ci-dessus énumérés.

**SUPRESSION D’UN POSTE AGENT DES ECOLES ET CREATION D’UN POSTE AGENT DES ECOLES EN CONTRAT AID**$É$

**2020-043**

Monsieur le Maire indique au conseil que l’agent qui occupe le poste d’aide à l’enfance a adressé sa démission qui prendra effet le 31 août prochain.

Afin de procéder à son remplacement et après informations prises auprès des services de la Direction de l’Emploi, de l’insertion et du logement, la commune a la possibilité de recruter un contrat aidé par l’État.

Les communes peuvent toujours bénéficier de contrats aidés, les CAE PEC, pour lesquels la Direction de l’Emploi a une enveloppe en cours jusqu’à cette fin d’année. Ces contrats s’articulent dans le cadre suivant :

-  Le montant de l’aide est de 60% pour tout nouveau contrat,

- La durée initiale peut être de 9 à 12 mois pour un maximum de 24 mois après renouvellement (sauf, cas dérogatoire pouvant aller jusqu’à 5 ans),

-  Le nombre d’heures pris en charge est de maxi 20h/semaine (ce qui n’empêche pas de prendre la personne sur plus d’heures),

-  Le volet formation est à envisager dès la signature du contrat.

Monsieur le Maire propose de créer un poste en contrat aidé de 22h/semaine pour un poste d’aide à l’enfance.

**☞ Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité,**

**❒ DECIDE** de supprimer le poste d’aide à l’enfance en cours de 23 h 00,

**❒ DECIDE** de créer le poste d’agent d’aide à l’enfance de 22 h 00 en contrat aidé,

**❒ DEMANDE** à Monsieur le Maire de bien vouloir procéder au recrutement de l’agent,

**❒ AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l’élaboration du bail dans les termes ci-dessus énumérés.

**RESILIATION DU CONTRAT AIGA LOGICIEL DE FACTURATION RESTAURANT SCOLAIRE**

**2020-044**

Lors de la reprise de la compétence enfance et jeunesse par la communauté de communes il avait été décidé d’utiliser une licence auprès de l’entreprise Aïga, prestataire de facturation de la communauté de communes, afin de créer une homogénéité dans le fonctionnement de la structure.

Lors du transfert total de la compétence, la commune de Torcé-en-Vallée avait souhaité garder le même prestataire afin d’éviter une nouvelle saisie de toutes les familles.

A ce jour, et vu les difficultés rencontrées lors des facturations, il ressort que le logiciel Berger-Levrault propose cette prestation sans surplus numéraire. De ce fait, il est demandé au conseil de bien vouloir procéder à la résiliation du contrat signé auprès de l’entreprise Aïga.

**☞ Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité,**

**❒ DECIDE** résilier le contrat Aïga,

**❒ DEMANDE** à Monsieur le Maire de bien vouloir informer le prestataire de la rupture de contrat à compter du 1er janvier 2021,

**DESIGNATIONS DES DELEGUES DES COMMISSIONS CCID**

**2020-045**

L’article 1650 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires (communes de 2 000 habitants ou moins) ou huit commissaires (communes de plus de 2 000 habitants).

Au terme de la loi, la CCID est consultée sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts directs locaux. Ainsi, elle est appelée à formuler son avis, d’une part sur les mises à jour des procès-verbaux d’évaluation, d’autre part sur les modifications de valeurs locatives consécutives aux changements affectant les propriétés bâties et non bâties de la commune.

Pour la commune de Torcé-en-Vallée, il faut proposer 24 noms (soit deux listes de 12 commissaires)

Monsieur le Maire demande à reporter la décision au prochain conseil, car il est toujours en attente de quelques réponses.

* **Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité,**

**Reporte** la décision au conseil du 10 juillet prochain.

**PROJET ENIR TROIS**

**2020-046**

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l’éducation du ministère de l’Éducation nationale et de la jeunesse, et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales concernées pourront répondre, en lien étroit avec les académies, à l’appel à projets émis par l’État, au titre des investissements d’avenir. Cet appel à projets est destiné à soutenir le développement de l’innovation numérique pour l’éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

L'ambition de cet appel à projets est de faire en sorte que le développement des usages du numérique au service de l’innovation pédagogique puisse accompagner spécifiquement les territoires ruraux, en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités.

Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives, dans et autour de l’école, contribuant à la réussite scolaire par le développement de véritables territoires d’innovation pédagogique.

Il permet également de favoriser la continuité entre l’école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collèges et écoles.

L'évaluation des résultats de ces projets permettra de définir les stratégies et outils nécessaires au déploiement du numérique éducatif dans les bassins ruraux.

Dans ce but, l’État investit 15 millions d’euros à compter de 2020 dans le cadre du Programme d’investissements d’avenir pour soutenir les projets pédagogiques innovants utilisant le numérique dans les écoles des territoires ruraux.

Monsieur le Directeur a fait appel à plusieurs prestataires et présente 2 devis des établissements CONTY d’une valeur de 13 776,00 € et 13761,60 €, seul prestataire ayant répondu en temps et en heure.

Les membres du conseil constatent que la proposition des établissements Conty est très élevée.

L’aide maximum qui pourrait être attribuée, serait à hauteur de 7000 € avec une dépense globale de 14 000 €.

**☞ Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité,**

**DECIDE** d’attribuer un maximum de 10 000 € TTC au projet ENIR 3, soit une aide de 5000 € TTC

**DEMANDE** qu’une étude soit faite auprès de 3 nouveaux prestataires,

**REPORTE** le choix du prestataire à une séance ultérieure.

**MODIFICATION HORAIRES DE L’AGENCE POSTALE**

**2020-047**

Monsieur le Maire fait lecture de la demande reçue de l’agent d’accueil de l’agence Postale communale, qui souhaite un aménagement des horaires de l’agence pour convenances personnelles. L’agent fait le souhait de décaler les horaires actuels de dix minutes soit de 8h50 à 12h10 (actuellement 8h40 à 12h00).

**☞ Après délibération, le Conseil Municipal,**

**Sens du vote**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **POUR** | **CONTRE** | **ABSTENTION** |
| **1** | **10** | **4** |

**DECIDE** de ne pas accepter le changement des horaires de l’Agence Postale.

**INFORMATIONS :**

**Travaux rue des Rosiers –**

Monsieur Laurent GUILLET informe que les travaux rue des Rosiers vont commencer le lundi 6 juillet. Il expose au conseil la déviation qui va être mise en place avec les services du Département, ainsi que le sens de circulation unique qui sera mis en place Chemin du Gué aux Loups.

**Organisation du 9 Août – Libération de Torcé-en-Vallée**

Monsieur le Maire donne rendez vous pour le dépôt de Gerbe du 9 août à 11h00 place de la Mairie. Un vin d’honneur sera ensuite servi au Café du Lion D’or après la cérémonie.

**Organisation course cycliste du 13 septembre**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu’il va rencontrer les organisateurs de la liste la semaine prochaine pour mettre en place l’itinéraire qui prendra en compte les travaux de la rue des rosiers. Il sollicite les conseillers municipaux de bien vouloir participer bénévolement pour être commissaire lors de cette journée.

**Réouverture de la Bibliothèque**

Monsieur le Maire informe que la bibliothèque a réouvert le 21 juin et sera ouverte uniquement le dimanche de 10h à 12 h jusqu’à nouvel ordre.

**Conseil communautaire**

Monsieur le Maire fait un bref compte rendu du conseil communautaire du 25 juin 2020.

Prochain conseil municipal le 10 juillet à 20 h 30

Fin de séance

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **NOM ET PRÉNOM** | **Emargements** | **NOM ET PRÉNOM** | **Emargements** |
| ROYER Jean-Michel |  | LE CORF Olivier |  |
| GUILLET Laurent |  | BESNIER Maryse |  |
| MATHÉ Céline |  | DAVID Joël |  |
| DEBELLE Denis |  | BUTET Aurélia |  |
| HOUDAYER Aurélie |  | GICQUEL Yves |  |
| LOPES Émilie |  | CUISNIER Annick |  |
| CHADUTEAU Michel |  | GUILLERME Vincent |  |
| LEGENDRE Pascaline |  |  |  |